

## Réunions d'information des nouveaux maires

Service : DDCSPP – Jeunesse, Sport et Vie Associative

### **1 – Thème traité : vie associative**

### **2 – Textes de référence**

#### **2.1. Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)**

Texte de référence : note d'orientation régionale 2020.

#### **2.2 Le FONJEP « Jeunesse Education Populaire » (JEP)**

Texte de référence : appel à manifestation d'intérêt de la DRDJSCS pour la période 2020-2022.

### **3 – Rappel de la problématique et développement**

#### **3.1. Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)**

Les appels à projets relatif au FDVA (AAP FDVA) « fonctionnement - actions innovantes » et « formation » ont été lancés au niveau régional en janvier 2020. Cet AAP FDVA a été relayé au niveau local (associations, réseau de la DDCSPP, association des Maires de la Marne)

##### **Le volet « fonctionnement - actions innovantes » :**

Ce volet permet de **soutenir le financement global de l'activité d'une association ou la mise en œuvre de projets** ou d'activités créées dans le cadre du développement de **nouveaux services** à la population, a mobilisé 189 038 € en 2019 pour une centaine d'associations. Les orientations départementales 2020, conformes aux régionales, ont été les mêmes que celles de 2019, à savoir :

- 1) tendre à **renforcer l'égalité entre les territoires et la participation citoyenne**
- 2) soutenir **l'animation des territoires** en favorisant les relations partenariales entre les acteurs
- 3) participer au **soutien de l'engagement bénévole** (hors actions de formation des bénévoles).

Au-delà de ces orientations départementales, il s'agit toujours de financer prioritairement des projets de qualité :

- qui ont un sens (une cohérence)
- qui ouvrent en faveur de l'intérêt général
- qui bénéficient si possible à un grand nombre de personnes
- qui sont réalisables dans de bonnes conditions.

**Pour la Marne, l'enveloppe 2020 est de 189 038 €. 92 dossiers ont été financés.**

Les aides sont attribuées sur décision du préfet de région après instruction par les DDCSPP et avis des collèges départementaux (instances locales composées d'élus et de personnes qualifiées).

##### **Le volet « formation » du FDVA :**

Ce volet « formation » du FDVA a vocation à soutenir la dynamique associative en apportant un **soutien financier aux associations qui initient et proposent des actions de formation au profit de bénévoles** élus ou responsables d'activités. En **2020**, pour la Marne, ce volet « formation » a permis de financer des formations à hauteur de **17 360 € pour 7 associations**.

#### **3.2. Le FONJEP « Jeunesse Education Populaire » (JEP)**

Une unité FONJEP JEP est un **financement contractuel d'un emploi permanent** lié à un **projet de développement d'une association**. Une subvention est attribuée pour une **durée de trois ans** (éventuellement renouvelable) à une association agréée de jeunesse et d'éducation populaire en vue de permettre la structuration d'un projet associatif, destinée à soutenir un emploi qualifié.

Le montant annuel de **la subvention est de 7.164 €**. L'aide du FONJEP ne peut se cumuler avec des aides à l'emploi d'un autre financement de l'Etat.

Situation dans notre département : la Marne dispose de 27 unités FONJEP JEP.  
Nb : 15 doivent être renouvelés début 2021 pour la période triennale 2021/2023.

### **3.3 L'animation du réseau CRIB**

**Le Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)** est un label attribué à des associations par le Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

Il indique que les associations porteuses du label ont vocation à **fournir informations, ressources et conseils à tous les acteurs de la vie associative** (bénévoles, salariés, volontaires) pour toutes les questions portant sur l'administration, la vie statutaire et la gestion comptable, ainsi qu'à accompagner les associations quant aux questions relatives à l'emploi.

Situation dans la Marne :

Le CRIB du département est quadricéphale puisque porté par quatre associations :

- la ligue de l'enseignement,
- le CDOS (comité départemental olympique et sportif)
- Profession Sport Loisirs de la Marne
- l'association Pays d'Argonne,

## **4 – Position du service de l'Etat**

### **4.1. Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)**

La DDCSPP participe à la communication de l'AAP et instruit les dossiers de demande de subvention. Elle propose ensuite une répartition des subventions marnaises à la direction régionale.

### **4.2. Le FONJEP « Jeunesse Education Populaire » (JEP)**

Après instruction des nouvelles demandes courant sur la période 2021/2023 par la DDCSPP, il sera proposé à la DRDJSCS par ordre de priorité :

1. Le renouvellement ou non des 15 postes FONJEP JEP de 2018/2020
2. Le financement de nouveaux postes dans le cadre où seraient alloués au département de la Marne des financements complémentaires.

### **4.3 L'animation du réseau CRIB**

La DDCSPP-CRIB a pour mission de mettre en place la MAIA (Mission d'accueil et d'information des associations) et de structurer le CRIB qui porte cette dernière (coordination des structures CRIB, la mise en place d'actions et d'outils au service des associations...).